PROTOCOLE CANSP POUR LA REOUVERTURE DE LA PISCINE

Protocole mis en place pour la réalisation des entraînements du club de natation CANSP de Ponthierry

Ce document est diffusé aux adhérents de l'association sportive CANSP afin de leur présenter de manière synthétique les conditions de réalisation des entraînements pendant la période de COVID. Il intègre les règles transmises par les gestionnaires des équipements (Mairie de Saint Fargeau Ponthierry) auxquels l'association a accès ainsi que les préconisations de la FFN.

En réunion de bureau en date 9 septembre 2020, Caroline LE BON a été nommée référent COVID pour notre association. Sa mission est de renseigner tant que besoin les adhérents sur les conditions édictées ci-après.

En signant le dossier d'inscription, chaque membre de l'association s'est engagé sur la prise de connaissance de ce protocole et le respect de sa mise en œuvre. (protocole envoyé à la rentrée de septembre 2020)

Règles communes aux entraînements.

- Le club doit être en mesure de donner la liste des personnes ayant participé aux entraînements en cas de détection d'un cas COVID. Pour disposer de ces informations le club met en place un registre de présence géré par l'entraineur en format papier.
- A chaque début d'entraînement, chacun se rapproche de l'entraineur pour manifester sa présence et figurer sur le registre.
- Les rassemblements seront organisés en respectant les consignes de l'entraineur et les préconisations de la FFN.
- Avant et après les phases actives d'entraînement, le port du masque est obligatoire (à partir de 11 ans).
- A tout moment il convient de respecter les distanciations et d'appliquer les gestes barrières.

Règles spécifiques pour les entraînements de natation s'ajoutant aux règles communes.

Les principales règles sont édictées par le gestionnaire de l'équipement (Mairie de Saint Fargeau Ponthierry). En plus des règles communes, il convient de :

- Se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment
- Respecter le parcours au sein de l'équipement
- Prendre une douche savonnée avant d'aller dans le bassin
- Les casiers ne seront pas utilisables et les effets personnels seront entreposés sur le bord du bassin comme défini dans le protocole de l'établissement.
- Il est souhaitable que les enfants arrivent en maillot de bain, principalement pour les plus petits (groupes « tétards »
- EXCEPTIONNELLEMENT, POUR LES ENFANTS DES GROUPES « TETARDS », les parents seront autorisés à la fin du cours à rentrer dans les vestiaires pour aider les enfants à se rhabiller, en respectant les consignes sanitaires de l'établissement .
- Tout enfant en difficulté sera pris en charge par son entraîneur.
- Les parents pourront avertir l'entraîneur, avant la séance, de tout problème concernant leur enfant, afin de lui éviter d'être en difficulté.

Des règles additionnelles pourront être précisées.